



Agence Nationale d'Appui
au Développement à la Base

Termes de Référence

Etude d'identification des opportunités d'emploi existantes dans 31 préfectures couvrant les 150 cantons ciblés pour les interventions du projet d'opportunités d'emploi pour les jeunes vulnérables

Table des matières

1.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
2.	OBJECTIFS DE LA MISSION	3
3.	RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION	4
4.	METHODE DE TRAVAIL.....	5
5.	INFORMATIONS DISPONIBLES	6
6.	DUREE DE LA MISSION	6
7.	PROFIL DU PRESTATAIRE	6
8.	REMUNERATION DU PRESTATAIRE	6
8.1.	Etat récapitulatif des coûts	7
8.2.	Ventilation des coûts par activité.....	7
8.3.	Frais remboursables par activité	7
9.	PRESENTATION DES OFFRES.....	Erreur ! Signet non défini.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'agence nationale d'appui au développement à la base, créée en 2011 par décret présidentiel, est un établissement public placé sous la tutelle du ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes. Elle a pour mission l'appui à la mise en œuvre de la politique de développement à la base définie par le gouvernement. C'est dans ce cadre que ce ministère de tutelle, lui a confié le projet du gouvernement financé par la Banque mondiale à savoir le projet d'opportunité d'emploi pour les jeunes pauvres et vulnérables (EJV). Il a pour objectif de fournir des opportunités de génération de revenu pour les jeunes vulnérables du Togo. A terme, il vise à accroître la résilience et la productivité des populations pauvres et vulnérables.

La stratégie d'intervention du projet repose sur l'approche de développement conduit par les communautés. Cette stratégie se traduit au niveau local par la responsabilisation des comités villageois de développement (CVD) qui assurent l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de microprojets identifiés par eux-mêmes et de façon participative avec les membres de leurs communautés respectives. Ces microprojets relèvent des travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) qui peuvent être des activités agricoles ou des activités non agricoles. La mise en œuvre de ces THIMO sera assurée par 14 000 jeunes (50% d'hommes et de femmes de 18 à 35 ans) recrutés localement dans 200¹ villages répartis dans 150² cantons ciblés dans toutes les régions du Togo. Pour travail rendu, ces jeunes seront rétribués (y compris les temps de formation) à 1500 FCFA/jour. A partir de cette rétribution, les jeunes pourront épargner au moins 1/3 de leur dû pour démarrer ou étendre leurs idées de micro-entreprise ou activité génératrice de revenu.

Afin de disposer des données et informations pertinentes devant permettre d'apporter un appui conseil efficace et efficient aux jeunes micro-entrepreneurs, individuellement ou collectivement, l'ANADEB se propose de recruter une firme pour réaliser une étude sur les opportunités d'emploi existantes dans 31 préfectures couvrant les 150 cantons ciblés pour les interventions dudit projet.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de la mission est de réaliser une étude sur les opportunités d'emploi existantes dans 31 préfectures couvrant les 150 cantons ciblés pour les interventions du projet d'opportunités pour l'emploi des jeunes vulnérables.

Il s'agira particulièrement d'identifier des domaines (emplois salariés et auto-emplois) qui offrent des opportunités d'emploi sur le marché du travail local (agriculture et autres métiers ruraux). Quinze (15) principales activités porteuses par préfecture relevant de l'auto-emploi devront faire l'objet d'une analyse financière sommaire (échancier de flux financier) en faisant ressortir les critères de rentabilité comme le coût de la variante, le délai de récupération/retour sur investissement, la valeur actuelle nette

¹ En cours de ciblage

² Voir liste en annexe

(VAN), le taux de rentabilité interne (TRI) et d'analyse financière détaillée en faisant ressortir la capacité d'auto-financement (CAF), la rentabilité des capitaux investis, etc.

Le profil de 10 emplois salariés d'avenir par préfecture devra être décrit en faisant ressortir les aspects comme le profil de poste recherché, le salaire offert et avantages y afférents.

Pour les métiers porteurs (Auto-emploi, emplois salariés) identifiés, il est attendu que l'étude ressorte la durée de formation ou de perfectionnement nécessaire pour permettre à un jeune désireux de s'y lancer d'acquérir le savoir et savoir-faire nécessaire afin d'être compétitif sur le marché. Il faut noter que pour des métiers nécessitant un apprentissage (conduite de véhicule, informatique, élevage de poules/pintades, etc.) ou un perfectionnement, la période de formation devra être de courte durée ne dépassant pas un certain nombre d'heures ou 1 à 2 mois maximum.

3. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

Au terme de la mission, les résultats suivants sont attendus :

- 31 rapports d'étude sur les opportunités d'emploi existantes dans 31 préfectures ciblées pour les interventions du projet d'opportunités pour l'emploi des jeunes vulnérables sont produits. Ces rapports devront chacun présenter 15 activités génératrices de revenu/auto-emploi par préfecture faisant ressortir pour chacune les critères de rentabilité suivants :
 - Le coût de la variante ;
 - Le délai de récupération/retour sur investissement ;
 - La valeur actuelle nette (VAN) ;
 - Le taux de rentabilité interne (TRI) ;
 - La capacité d'auto-financement (CAF) ;
 - La rentabilité des capitaux investis, etc.

Par ailleurs, chacun des 31 rapports devra présenter le profil de 10 emplois salariés en termes de profil de poste recherché, salaire et avantages offerts, etc.

Pour chacune des activités porteuses, il sera indiqué la durée d'apprentissage ou de perfectionnement requise.

- 01 rapport de synthèse des 31 études réalisées est produit ;
- 01 atelier de validation et de partage des conclusions de l'étude est réalisé ;
- L'ANADEB et les parties prenantes du projet ont une meilleure connaissance des activités porteuses par préfecture concernée et sont capables d'apporter des appui-conseils pertinents aux jeunes micro-entrepreneurs bénéficiaires dudit projet.

4. METHODE DE TRAVAIL

La méthodologie de mise en œuvre de la présente étude sera participative et comprendra :

- Une phase de **la revue documentaire** : recherche et examen de la documentation disponible auprès des principaux acteurs socio-économiques de l'emploi, de l'auto-emploi et de l'entrepreneuriat rural ;
- Une deuxième phase sera consacrée à **la préparation de la collecte des données**. Elle comprendra :
 - L'élaboration d'un questionnaire de collecte des données qui s'inspirera de celle déjà élaborée par la GIZ pour l'analyse sectorielle portant sur les métiers porteurs dans 6 villes du pays ;
 - Définition du profil des agents de collecte des données et superviseurs ;
 - Lancement de l'avis à manifestation d'intérêt pour le recrutement des agents de collecte des données et superviseurs ;
 - Sélection des agents de collecte des données et superviseurs ;
 - Formation des superviseurs sur l'utilisation du questionnaire ;
 - Formation des agents de collecte des données par les superviseurs sur l'utilisation du questionnaire.

Cette deuxième phase fera l'objet d'une validation étape par étape par l'ANADEB.

- Une troisième phase qui consistera à **la collecte des données primaires**. Elle comprendra les étapes suivantes :
 - Identification d'activités porteuses sur déclaration des promoteurs d'activités génératrices de revenu (activités agricoles et non agricoles) et d'employeurs existants au niveau des chefs-lieux des 31 préfectures et des 150 cantons d'intervention du projet ;
 - Premier tri d'au moins 20 AGR par préfecture porteuses et 15 emplois salariés ;
 - Collecte des données détaillées sur les investissements, pour le calcul de besoin en fonds de roulement, sur les dépenses d'exploitation et diverses taxes de chacune des 20 AGR et 15 emplois salariés par préfecture.
- Une quatrième phase sera consacrée à **l'analyse et au traitement des données** en vue de livrer les rapports par préfecture et le rapport de synthèse attendus. Cette phase comprendra les étapes suivantes :
 - Recrutement d'opérateurs de saisie et contrôleurs ;
 - Saisie des données dans un logiciel ;
 - Analyse des données et rédaction de rapports portant sur 15 AGR (auto-emploi) rentables par préfecture et 10 emplois salariés décents ;
 - Transmission des rapports provisoires au Client.

Cette cinquième phase sera bouclée par un atelier national de validation des conclusions de l'étude. A la suite de cet atelier, le prestataire déposera auprès du Client les rapports définitifs attendus.

La proposition technique du soumissionnaire devra comprendre entre autres : (i) la compréhension des termes de référence ; (ii) la méthodologie détaillée ; (iii) l'organisation pour la mise en œuvre de la mission³ ; (iv) la logistique nécessaire ; (v) le calendrier de mise en œuvre de la mission ; etc.

³ Joindre CV, copies de diplômes et attestations d'emplois et de bonne fin d'exécution de missions similaires de chacun des membres impliqués dans la mise en œuvre de la mission.

5. INFORMATIONS DISPONIBLES

Aux fins de la phase revue documentaire, le consultant aura accès à toute la documentation relative au projet qu'il aura jugé nécessaire et aux rapports d'autres études similaires déjà réalisées. Il s'agit entre autres :

- Du manuel d'exécution du projet ;
- Du questionnaire élaboré par la GIZ pour l'analyse sectorielle portant sur les métiers porteurs dans 6 villes du pays (Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong) ;
- Du rapport sur l'analyse sectorielle portant sur les métiers porteurs dans 6 villes du pays (Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong), Gouvernement togolais et GIZ, décembre 2017 ;
- Du rapport de l'étude diagnostique de référence sur la situation de l'emploi des jeunes au Togo, Gouvernement togolais et la BAD, Décembre 2012 ;
- De la politique nationale de l'emploi, Septembre 2012 ;
- De la carte de potentialités d'emploi des jeunes et des femmes dans les préfectures et sous-préfectures du Togo, Gouvernement togolais et PNUD, mai 2010 ;
- Etc.

6. DUREE DE LA MISSION

La mission sera réalisée pendant 51 jours ouvrables soit 2,3 mois à compter de la date de signature du contrat.

7. PROFIL DU PRESTATAIRE

La firme ou le Cabinet devra disposer de compétences en matière d'études/enquête avec une expérience confirmée d'au moins 05 ans dans le domaine. Elle devra en outre avoir réalisé au moins trois (03) missions similaires au cours des cinq dernières années. Une connaissance du contexte togolais sera un atout.

L'équipe de mission devra comprendre au moins :

- Un (01) spécialiste en analyse financière de projets productifs avec une expérience en la matière d'au moins 10 ans ;
- Un (01) spécialiste en statistiques avec une expérience d'au moins trois (03) ans en traitement de données d'enquête ;
- Un (01) spécialiste en formation professionnelle et apprentissage avec une expérience professionnelle d'au moins 5 ans en la matière.

8. REMUNERATION DU PRESTATAIRE

La rémunération du prestataire consistera en un montant forfaitaire incluant :

- Les honoraires du prestataire ;
- Les frais remboursables (per diem⁴, etc.).

⁴ Les per diems couvrent le logement, les repas, les frais de transport à l'intérieur du lieu de la mission et les frais divers.

La proposition financière devra être décrite sous la forme suivante :

8.1. Etat récapitulatif des coûts

Désignation	Unité	Durée	Quantité	Prix unitaire (FCFA)	Montant
1.....					
2.....					
3.....					
Etc.					
Sous-total					
Impôts, droits, taxes et autres charges fiscales					
Montant total de la proposition financière					

8.2. Ventilation des coûts par activité

Activité :

Description :

.....

Composantes du prix	Unité	Durée	Quantité	Prix Unitaire (FCFA)	Montant
1.....					
2.....					
3.....					
Etc.					
Total 1					

8.3. Frais remboursables par activité

Activité 1 :				Nom du bénéficiaire :		
N°	Description	Unité	Durée	Quantité	Prix unitaire (FCFA)	Montant
1						
2						
3						
Etc.						